

RÉSIDENCE CRÉATION

PROGRAMME ET RÈGLEMENT
2026

RÉSUMÉ

L'IFT est un lieu dédié à l'expérimentation, à l'innovation et à la création contemporaine.

Afin de répondre à ses missions d'appui à la création, l'Institut français du Tchad lance en 2026 un programme de « Résidence-création ». Un nouveau dispositif pour soutenir l'émergence de nouvelles créations, dans le spectacle vivant (danse, théâtre, conte, spectacle jeune public) et la musique.

Le programme de résidence s'adresse aux compagnies et artistes confirmés, ayant déjà créé au moins deux spectacles ou enregistré deux titres, et qui ont un projet de création artistique.

Ce document présente les différentes modalités pour candidater à ce programme. Veuillez lire attentivement les critères d'éligibilité.

Que contient le programme ?

- la mise à disposition d'un espace de création pendant **une à deux semaines**
- le prêt de matériel sur demande et **l'accès aux espaces scéniques**
- une **bourse de création**
- un abonnement annuel à la médiathèque

Comment intégrer le programme ?

Le programme de résidence-création peut être intégré **tout au long de l'année**, sur demande accompagnée des documents exigés.

Quels sont les objectifs ?

- **renforcer les compétences de différents collectifs d'artistes**, semi-professionnels ou professionnels
- **appuyer l'émergence de nouvelles créations**, notamment dans le spectacle vivant

Critères d'éligibilité

1. Votre compagnie ou entité artistique **est déclarée légalement** et officiellement.
2. Vous êtes engagé dans la vie professionnelle artistique et **justifiez d'au moins deux projets antérieurs** (créations).
3. **Vous êtes basé au Tchad.**
4. Vous êtes autonome dans la gestion de la résidence et la mise en place du projet.
5. **Vous êtes libre de toutes activités professionnelles** durant les créneaux mis à disposition.
6. **Au moins 2 femmes sont intégrées et actives** au sein du collectif.

Qualité du projet artistique :

1. Proposer un projet de création de spectacle vivant ou musique (écriture, slam, danse, théâtre, conte, etc).
2. Proposer un projet de création original, innovant et apportant une vision singulière, intégrant un travail de recherche intellectuel, philosophique et créatif.
3. Être dans une démarche cohérente avec le temps de résidence

Pièces à fournir

Les artistes ou collectifs candidats doivent fournir (en version numérique uniquement) :

1. **Une biographie (CV) détaillée** et historique de la compagnie si le projet est collectif. (si le projet est collectif, la liste des membres, le CV et la biographie de chaque membre doit être jointe)
2. **Une fiche de renseignement** (lieu de naissance, lieu de vie, statut professionnel...). La compagnie doit être basée au Tchad.

3. **Un dossier artistique illustré** (avec photos) représentatif de la pratique.

Il pourra, entre autre, présenter le parcours, la démarche et la pratique artistique ; présenter une sélection de travaux ou de projets récents et/ou représentatifs, accompagnés de photographies, visuels, extraits ou liens permettant de les documenter. Merci de préciser, le cas échéant, les projets réalisés en collaboration avec d'autres artistes ou structures.

4. **Une note d'intention** exposant le projet et les pistes de recherche envisagées.

Elle peut notamment préciser le point de départ du projet, les thématiques et problématiques explorées, les pistes de recherche et de création envisagées, ainsi que les besoins spécifiques liés à la résidence. Merci d'indiquer, les cas échéant, l'historique des soutiens ou accompagnements de l'IFT et/ou l'Ambassade de France au Tchad en précisant les dispositifs ou projets concernés.

L'ensemble des documents doit être envoyé **en pdf** avec la mention « demande de résidence-crédation » en objet du mail à : **appelacandidatures.ift@gmail.com**